

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

#### SECTION 1: IDENTIFICATION

---

Produit: Flexepoxy 100

Utilisation du produit: Coulis époxy et composé de fixation, deux composants.

Information sur l'entreprise:

##### Ontario

111 Royal Group Cr  
Vaughan, ON.  
L4H 1X9  
Tel: (416) 255-1111  
Fax: (416) 255-1729

##### Colombie-Britannique

2829 Lake City Way  
Burnaby, BC  
V5A 2Z6  
Tel: (644) 420-4914  
Fax: (604) 420-0936

**EN CAS D'URGENCE COMMUNIQUER AVEC CANUTEC (613) 996-6666**

#### SECTION 2: IDENTIFICATION

---

Classification du produit chimique



**SGH07**



**SGH08**

**Mot indicateur SGH:**

Avertissement

**Classification SGH:**

Corrosion / irritation de la peau  
Grave dommage / irritation des yeux  
Sensibilisation de la peau  
Carc. 2

Catégorie 2	Cause des irritations à la peau
Catégorie 2	Cause de graves dommages aux yeux
Catégorie 1	Peut causer une réaction allergique cutanée
	Peut provoquer le cancer

Risques SGH

Cause l'irritation cutanée, peut causer une réaction allergique cutanée, cause de graves dommages aux yeux; peut causer une irritation des voies respiratoires; peut causer le cancer..

Précautions du SGH

Code

Description

H315

Provoque des irritation de la peau.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque des lésions oculaires graves.

H351

Peut provoquer le cancer.

P201

Se procurer les instructions avant utilisation

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir pris connaissance et compris toutes les mesures de sécurité.

P261

Ne pas respirer les poussières du produit.

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

P264	Laver la peau à grande eau après manipulation.
P272	Ne pas déplacer les vêtements de travail contaminés hors du lieu de travail.
P305+P351+P338	En CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer.
P308+P313	EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	En cas d'irritation oculaire: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Jeter le contenu / les contenants conformément à la réglementation applicable.

### SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

---

3.1. Substances : Not applicable

3.2. Mixtures	Product identifier	%	GHS classification
Name			
Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)] bis-, homopolymer	(CAS No) 25085-99-8	Trade Secret	Not classified
Limestone	(CAS No) 1317-65-3	Trade Secret	Not classified
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	(CAS No) 68609-97-2	Trade Secret	Not classified
Titanium dioxide	(CAS No) 13463-67-7	Trade Secret	Carc. 2, H351
Amidoamine Blend	Trade Secret	Trade Secret	Skin Irrit. 2, H315
Hardener			Eye Irrit. 2, H319
			STOT SE 3, H335
Silica, amorphous, fumed, crystalline-free	(CAS No) 112945-52-5	Trade Secret	Not classified

Texte intégral des classes de danger et des phrases H: voir section 16

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

---

**GÉNÉRAL** En cas d'accident ou d'inconfort, obtenir des soins médicaux immédiatement.

Premiers soins après inhalation:

Déplacer à l'air frais. En cas de non respiration, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, du personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Consultez l'attention médicale.

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

**CONTACT AVEC LES YEUX** Rincer abondamment les yeux et la peau contaminée avec de l'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**CONTACT AVEC LA PEAU** Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

**EN CAS D'INGESTION** Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau ou de lait pour diluer le produit. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes / lésions après inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes / lésions après contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Symptômes / lésions après contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes / lésions après ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

---

**MOYENS D'EXTINCTION** Jet d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique ou mousse sèche

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS** Aucun en particulier

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion

**PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES** S/O

**PROPRIÉTÉS D'OXYDATION** S/O

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** Porter l'équipement standard de lutte contre les incendies avec appareil de protection respiratoire autonome.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

---

**PROTECTION SPÉCIALE** : Porter de l'équipement de protection personnelle.

**Équipement de protection** : Se reporter à la Section 8 de cette fiche signalétique relativement à l'équipement de protection approprié.

Recueillir les matières solides. Essuyer ou absorber à l'aide de matériaux inertes. Gratter et mettre dans des contenants pour fins de rejet. Matériaux adéquats pour recueillir : matériaux absorbants, sable.

**Élimination des déchets** : Procéder à l'élimination conformément aux réglementations de la localité, de l'état ou du pays.

**Précautions environnementales** : Empêcher toute évacuation dans les systèmes de drainage ou d'égout. Empêcher le produit de contaminer la nappe d'eau souterraine. Se reporter à la Section 13 pour les méthodes d'élimination.

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

#### SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

---

Porter de l'équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec la peau et les yeux et d'inhaler les vapeurs et les brumes.

Retirer les vêtements contaminés avant d'entrer dans des zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire dans les zones de travail.

Nettoyer les contenants vides avant de les utiliser.

**Équipement de protection** : Se reporter à la Section 8 de cette fiche signalétique relativement à l'équipement de protection personnelle approprié.

**Entreposage** : Entreposer dans un lieu frais et sec, aéré adéquatement.

#### SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

---

##### LIMITES D'EXPOSITION

Nom chimique	CAS No.	ACGIH TLV	OSHA PEL
Silica Sand, Crystalline Quartz	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable)
Calcium Carbonate	1317-65-3	10 mg/m <sup>3</sup> TWA	5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable)
Titanium Dioxide	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup> TWA	15 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable)
Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)] bis-, homopolymer	25085-99-8	na	na
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	68609-97-2	na	na
Amidoamine Blend Hardener		na	na
Silica, amorphous, fumed, crystalline-free	112945-52-5	na	na

##### MÉTHODES DE CONTRÔLE TECHNIQUE:

**VENTILATION:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie afin de minimiser l'exposition.

**Protection Oculaire :** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux, ou un masque facial intégral. Un poste pour le lavage des yeux doit être disponible.

**Protection Cutanée :** Éviter tout contact avec la peau en portant des gants appropriés et une chemise à manches longues.

**Protection pour les mains :** Porter des gants de protection qui offrent une protection complète, c.-à-d. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

**Protection Respiratoire :** Utilisez le séparateur approuvé par NIOSH selon les normes et réglementations OSHA appropriées. Une combinaison de ventilation adéquate et de protection respiratoire aurait tendance à éliminer la plupart des risques.

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUE

---

État Physique.	Pâte visqueuse
Odeur et Apparence	Pâte colorée, légère odeur d'ammoniac
Seuil de l'Odeur	S/O
Densité Relative	1.42
Tension de Vapeur	S/O
Densité de Vapeur (air=1)	S/O
Taux D'Évaporation.	S/O
Point D'Ébullition	S/O
Point de Congélation	S/O
pH.	S/O
Point D'Éclair	S/O
Limites sup./inf. D'Inflammabilité ou D'Explosivité	S/O
Température D'Auto-allumage	S/O
Température de décomposition	S/O
Propriétés Explosives	S/O
Propriétés Oxydantes	S/O
Solubilité dans L'eau	Dispersible
Solubilité dans L'Huile	N/D
Octanol/Coefficient Eau	N/D
Contenu COV Calculé	0 g/l

#### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

Stabilité chimique	Stable
Matériaux incompatibles	N/D
Conditions à éviter.	Stable dans des conditions normales
Produits de décomposition dangereux	CO, CO <sub>2</sub> et émanations organique non-identifiées

#### SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

---

##### Information toxicologique basée sur les composants individuels

Nom Chimique	CAS No.	LD50/LC50
Silica Sand, Crystalline Quartz	14808-60-7	Oral LD50 (rat) 500 mg/kg
Calcium Carbonate	1317-65-3	Oral LD50 6450 mg/kg (rat)
Titanium dioxide	13463-67-7	Oral LD50 >10000 mg/kg (rat)
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	68609-97-2	Oral LD50 17100 mg/kg (rat) Dermal LD50 > 3987 mg/kg (rabbit) ATE US (oral) 17100 mg/kg

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

Silica, amorphous, fumed, crystalline-free 112945-52-5 LD50 oral rat 3160 mg/kg  
ATE US (oral) 3160 mg/kg

<b>Voies de pénétration :</b>	Contact avec la peau, les yeux et ingestion.
<b>Effets d'exposition aiguë :</b>	Irrite les yeux. L'ingestion peut causer une irritation à la gorge.
<b>Toxicité aiguë</b>	s/o
<b>Corrosion de la peau</b>	cause irritation de la peau
<b>Grave dommage/irritation des yeux</b>	peut causer une grave irritation des yeux
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	peut provoquer une réaction allergique cutanée
<b>Mutagénéicité cellule germinale</b>	Aucune donnée disponible
<b>Cancérogénicité</b>	suspecté de causer le cancer
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
<b>IARC group</b>	2B – Cancérogène possible pour l'homme
<b>Hazard Communication Carcinogen list</b>	Oui
<b>Silica, amorphous, fumed, crystalline-free (112945-52-5)</b>	
<b>IARC group</b>	3 Non classifié
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée disponible
<b>STOT-exposition unique</b>	s/o
<b>STOT-exposition répétée</b>	s/o
<b>Risque d'aspiration</b>	s/o

### SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

Information de toxicité pour l'environnement:	Aucune donnée disponible
Biodégradabilité:	Aucune donnée disponible
Potentiel bio-accumulable:	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol:	Aucune donnée disponible
Autres effets nuisibles:	Aucune donnée disponible
Liste des composants avec propriétés de toxicité pour l'environnement	
Silica sand	LC50 Aquatic acute toxicity carp >10,000 mg/l 72 h
Calcium Formate	Acute toxicity (fish) 96 h LC50 Brachydanio rerio ≥ 1000 mg/l

### SECTION 13: INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

---

**Manipulation des déchets :** Manipuler les déchets tel que recommandé à la Section 7.  
Éliminer dans un site d'enfouissement autorisé. Manipuler les déchets conformément à la réglementation fédérale, de l'état, provinciale et locale. Consulter les autorités avant de procéder à l'élimination.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Consulter le connaissance pour obtenir l'information relative au transport.

TMD Canadien :	non réglementé
US DOT:	non réglementé
IATA:	non réglementé

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

#### SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

---

##### Information Canadienne:

Classification Canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé SIMDUT. Il répond à l'un ou à plus d'un critère relatif aux produits contrôlés identifiés dans la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 2 pour connaître la classification SIMDUT de ce produit. Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information sur la Loi Canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients énumérés figurent soit sur la Liste intérieure des substances (LIS), soit sur la Liste extérieure des substances (LES). Ce produit contient les composants énumérés sur la Liste de divulgation des ingrédients de la LPD canadienne. Ce produit contient de la silice cristalline et du quartz.

##### US Federal Information:

Titanium dioxide (13463-67-7) Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer (25085-99-8)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

EPA TSCA Regulatory Flag XU - XU - indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Reporting Rule, i.e, Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(C)).

Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2) Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

Limestone (1317-65-3) Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

##### US State Information:

###### Titanium dioxide (13463-67-7)

U.S. - California - Proposition 65 – Carcinogens List Yes

U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity No

U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female No

U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male No

No significance risk level (NSRL)

###### U.S. State Right To Know Laws

California Proposition 65: Warning! This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer. It contains Crystalline silica, quartz.

Other State Right to Know Law:

MA Titanium Dioxide, Limestone, Crystalline Silica, Quartz

NJ Titanium Dioxide, Limestone, Crystalline Silica, Quartz

PA Titanium Dioxide, Limestone, Crystalline Silica, Quartz

RI Titanium Dioxide, Limestone, Crystalline Silica, Quartz

MN Titanium Dioxide, Limestone, Crystalline Silica, Quartz

---

#### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

---

La préparation de cette fiche signalétique est conforme au Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi qu'à la norme sur la communication des risques de l'Agence OSHA (United States Occupational Safety and Health Administration) 29 CFR 1910.1200.

**Se reporter à la SECTION 8 : MOYENS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE** pour les recommandations relatives à l'équipement de protection personnelle.

## Fiche Signalétique

### Flexepoxy 100

---

#### Légende des abréviations utilisés dans la fiche signalétique

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).

DOT Département de Transport.

TMD Transport des Matières Dangereuses.

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

COV : Composé Organique Volatile.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques.

SARA : La Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA).

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability act.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

OSHA: Occupation Safety and Health Administration.

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health.

SIMDUT: Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

RPC : Règlement sur les produits contrôlés

LCPE: Loi Canadienne sur la protection de l'environnement.

LIS : Liste intérieure des substances.

LES : Liste extérieure des substances.

HPA : Hazardous Product Act.

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicological Program

#### DATE DE PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

---

**Préparé par le Département Technique.**

**Numéro de Téléphone de l'Auteur:** (416) 255-1111 Téléc.: (416) 255-1729

**Date :** 14 juin, 2018

Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne par ce produit si les mesures raisonnables de sécurité énoncées dans la fiche signalétique n'ont pas été suivies correctement. De plus, Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne si ce produit a été utilisé de façon anormale et dangereuse même si les mesures de sécurité raisonnables ont été suivies pendant l'utilisation. Finalement, l'acheteur assume les risques pouvant résulter de différentes utilisations de ce produit. L'information et les recommandations contenues dans la présente sont considérées exactes parce que certaines informations ont été obtenues par Flextile Ltd. de la part de ses fournisseurs. De plus, puisque Flextile Ltd. n'a aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation du produit, Flextile Ltd. n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à la précision des données fournies ou aux résultats obtenus suite à l'utilisation du produit. L'information contenue dans la présente est fournie uniquement à titre informatif et pour fins d'examen et Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité quant à l'utilisation ou toute action prise en découlant. Il appartient à l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.